Nations Unies S/PV.4532



# Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

*Provisoire*

**4532**e séance

Mardi 14 mai 2002, à 10 h 45

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président :* | Mahbubani | (Singapour) |
| *Membres :* | Bulgarie | M. Tafrov |
| | Cameroun | M. Chungong Ayafor |
| | Chine | M. Zhang Yingfan |
| | Colombie | M. Valdivieso |
| | États-Unis d'Amérique | M. Williamson |
| | Fédération de Russie | M. Granovsky |
| | France | M. Levitte |
| | Guinée | M. Fall |
| | Irlande | M. Corr |
| | Maurice | M. Koonjul |
| | Mexique | M. Aguilar Zinser |
| | Norvège | M. Strømmen |
| | République arabe syrienne | M. Wehbe |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Jeremy Greenstock |

## Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Rapport de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, 27 avril-7 mai 2002 (S/2002/337)



02-38128 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 45.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation dans la région des Grands Lacs**

**Rapport de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, 27 avril-7 mai 2002** *(S/2002/537)*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de l'Afrique du Sud et de l'Espagne, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Nteturuye (Burundi), M. Atoki (République démocratique du Congo), M. Gasana (Rwanda), M. Kumalo (Afrique du Sud) et M. Arias (Espagne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/537, qui contient le rapport de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, du 27 avril au 7 mai 2002. Les membres sont également saisis de la photocopie de l'additif à ce rapport, qui sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Jean-David Levitte, chef de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs.

**M. Levitte** (France) : Chacun des membres du Conseil a sous les yeux le rapport de cette troisième mission du Conseil dans la région des Grands Lacs, et je crois que l'occasion de notre séance peut être saisie pour réfléchir au sens de notre action.

En 10 jours, nous avons rencontré 8 chefs d'État, des dirigeants de plusieurs mouvements rebelles, congolais et burundais, des dirigeants de très nombreux partis politiques et des représentants de la société civile. Nous avons effectué cette nouvelle mission à la demande des parties elles-mêmes, dans un esprit de véritable partenariat entre le Conseil de sécurité et les acteurs des deux accords africains – l'Accord de Lusaka et l'Accord d'Arusha – avec comme objectif la paix dans la région des Grands Lacs, la sécurité pour tous les pays de la région et d'abord l'avenir des peuples concernés, le peuple de la République démocratique du Congo (RDC) et le peuple du Burundi.

Rappelons-nous que la guerre dans les Grands Lacs a fait, au Congo même, entre 2 et 3 millions de victimes, directement ou indirectement à la suite de ce conflit qui dure depuis plus de trois ans; des victimes mais aussi des violations massives des droits de l'homme, une situation humanitaire désastreuse et le pillage des ressources. Ce qui nous a frappé en écoutant les représentants de la société civile partout, c'est leur message unanime je crois : le retrait de toutes les troupes étrangères; l'unité politique et administrative de la RDC, comme d'ailleurs du Burundi; et la halte au pillage des ressources naturelles qui doivent appartenir aux peuples des pays concernés.

C'est notre troisième mission en deux ans, et c'est l'occasion de mesurer le chemin parcouru pour dénouer l'écheveau compliqué de ces crises. Tout d'abord, en RDC, le cessez-le-feu tient le long de la ligne de désengagement, même s'il y a des combats dans l'extrême-est du pays qui font de nombreuses victimes civiles.

Deuxièmement, la ligne de désengagement est globalement respectée, même s'il y a encore quelques positions à rectifier ici et là. Il est urgent que les parties mettent en oeuvre les engagements qu'elles ont pris elles-mêmes. Troisièmement, le retrait des forces armées étrangères est achevé pour la Namibie, bien engagé pour l'Ouganda et l'Angola, et engagé pour le Zimbabwe. S'agissant du Rwanda, aucun retrait vérifié par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) n'est encore intervenu.

Quatrièmement, le dialogue intercongolais a accompli des progrès remarquables à Sun City, et il faut rendre hommage au facilitateur, Sir Ketumile Masire, au Président Thabo Mbeki, et d'abord aux participants congolais eux-mêmes, qui ont su adopter à l'unanimité 37 textes, qui constituent une excellente base pour une transition de deux ou trois ans vers des élections démocratiques.

S'agissant de la formule politique pour cette période de transition, un accord a été conclu entre le Gouvernement et le Mouvement pour la libération du Congo (MLC). Il a reçu la signature de 80 % des participants à Sun City, mais il n'a pas été accepté par le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma), qui a créé une alliance avec un certain nombre de partis politiques.

Donc, vous le voyez, des progrès incontestables mais il reste encore un chemin important à accomplir, et donc, notre mission avait pour objectif d'enregistrer des progrès sur les principaux chantiers de ce processus de paix.

Notre première recommandation, à l'issue de cette mission, est la nécessité absolue de respecter strictement le cessez-le-feu. Aujourd'hui, rien ne saurait justifier une violation du cessez-le-feu, et ceux qui prendraient l'initiative de relancer les combats doivent savoir qu'ils seraient condamnés par un Conseil de sécurité unanime et dans les termes les plus sévères.

Deuxièmement, s'agissant du dialogue intercongolais, le Conseil de sécurité souhaite un accord inclusif qui ne laisse personne sur le bord du chemin. Nous estimons que la négociation que nous avons relancée entre les trois signataires congolais de l'Accord de Lusaka lors d'une rencontre à Luanda doit être suivie d'autres réunions qui doivent se tenir dans un esprit d'ouverture sans aucun préalable, et il nous semble que ce qui reste à discuter pour parvenir à un accord est peu de chose en réalité.

Il s'agit de trouver la formule qui permettra pendant deux ou trois ans de diriger le Congo et de le conduire à des élections démocratiques. Ce peu de chose est néanmoins sensible. C'est la répartition des postes, et c'est pourquoi nous recommandons que le dialogue se tienne dans des conditions de discrétion qui faciliteront le rapprochement des positions, et je le répète, sans préalable, dans un esprit d'ouverture. C'est possible; il faut que les parties progressent dans ce sens. Il faudra que notre Conseil encourage tous ceux qui peuvent aider les parties à se retrouver. Nous aurons à en reparler lors de nos consultations de la fin de la semaine.

Sinon, c'est le risque d'une partition pour une période indéterminée, qui doit être envisagé. On peut penser à Chypre. Je dirais qu'il y a une grande différence entre Chypre et la RDC. À Chypre, les populations des deux côtés de l'île ne veulent pas vivre ensemble; au Congo, c'est au contraire une volonté unanime de tous les Congolais de se retrouver dans l'unité qui a frappé tous les membres du Conseil de sécurité. Et néanmoins, le risque d'une cassure du Congo en deux morceaux antagonistes existe, et cela nous concerne puisque nous sommes engagés dans la recherche de la paix, de la sécurité pour le Congo et sa région.

Le troisième message a trait au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des combattants des anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR) et des Interahamwe rwandais. Nous sommes soucieux de prendre en compte pleinement la préoccupation de sécurité du Rwanda. Nous avons noté avec satisfaction l'engagement solennel pris devant le Conseil de sécurité par le Président Kabila, engagement selon lequel son gouvernement n'aide pas et n'aidera pas les groupes ex-FAR et Interahamwe. Et le souhait a été exprimé de voir la MONUC vérifier cet engagement.

De la même façon, le Président Kabila nous a dit sa détermination à transférer vers le Tribunal d'Arusha les génocidaires, qui pourraient figurer sur la liste du Tribunal et qui pourraient résider sur le sol congolais. Et je l'indique aux membres du Conseil : j'ai reçu un appel téléphonique de Adama Dieng, le Greffier du Tribunal, qui a reçu une lettre du Ministre congolais des affaires étrangères, M. She Okitundu, l'invitant à revenir à Kinshasa pour mettre en place une coopération sur le terrain pour transférer les génocidaires qui pourraient être sur le sol congolais.

Lors de notre séjour à Kinshasa, nous avons détruit par le feu 1 000 armes, et nous avons le souci de voir le processus -de désarmement volontaire de 1 800combattants rwandais engagé à Kamina se traduire par leur rapatriement volontaire dans les plus brefs délais.

Enfin, sur ce dossier, la MONUC, représentée ici par M. Ngongi, le Représentant spécial du Secrétaire général, est déterminée à s'engager dans la phase III de

son action avec un déploiement vers l'est, qui permettra d'aller au plus près des groupes ex-FAR et Interahamwe pour les désarmer, sur une base volontaire, et les rapatrier au Rwanda.

Le quatrième aspect du dossier a trait au retrait des forces étrangères du sol congolais. Ce retrait doit se poursuivre jusqu'au bout avec des mouvements réciproques tels que prévus par l'Accord de Lusaka. Pour tenir compte des préoccupations de sécurité de trois pays voisins du Congo – l'Ouganda, le Burundi et le Rwanda –, notre Conseil a avancé une idée, une idée qui nous paraît susceptible de rendre service aux parties elles-mêmes. C'est l'idée d'un « rideau de troupes ». Je rappelle les termes de cette idée tels que nous les avons présentés devant nos interlocuteurs. Il s'agirait, dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et comme phase ultime du retrait des troupes étrangères des pays concernés, d'avoir, pour une période limitée de temps et sur un espace limité le long des frontières, la présence de troupes du pays voisin sur le sol congolais; par exemple, d'un rideau de troupes rwandaises sur le sol congolais, le long de la frontière du Rwanda. Ces troupes, pour une période limitée et sur un espace limité, auraient vocation à travailler avec les troupes congolaises et – pourquoi pas, si les parties le demandent? – avec la contribution d'observateurs de la MONUC et éventuellement de contingents africains. Il s'agirait de l'ultime phase avant le retrait complet pour créer un esprit de coopération et de confiance entre pays voisins destinés à vivre côte à côte avec une coopération à monter progressivement entre eux, pour assurer la sécurité de tous.

Cette proposition a reçu un accord globalement positif de la part, d'abord, des dirigeants de la République démocratique du Congo, mais aussi des trois chefs d'État des pays concernés : le Président Museveni, le Président Buyoya et, enfin, le Président Kagame. Encore une fois, il ne s'agit que d'une idée. Il appartient maintenant aux parties elles-mêmes d'y travailler et de voir si elles souhaitent donner suite à cette idée.

Pour terminer sur ce que l'Ambassadeur Greenstock appelle le « triangle » des trois dossiers, notre souci est de veiller à ce que les trois côtés du triangle – le Gouvernement à Kinshasa, le désarmement des groupes ex-FAR et Interahamwe et le retrait des troupes – soient un triangle qui progresse vers une solution globale.

Nous constatons que des progrès ont été accomplis. Il faut poursuivre dans cette voie et c'est le sens de nos propositions.

Les trois aspects sont liés. Je prends un exemple : le Rwanda nous dit : « notre préoccupation est la sécurité; c'est notre seule préoccupation. Si elle trouve une solution, nous retirons toutes nos troupes ». Jusqu'à présent, le Rwanda a adopté une stratégie qui consiste à avancer à l'intérieur du Congo – de 600 kilomètres – pour régler lui-même le problème. Et en même temps, le Rwanda constate que sa stratégie ne marche pas, puisqu'il nous demande de mettre en oeuvre une autre stratégie : celle du désarmement des groupes ex-FAR et Interahamwe. Nous disons au Rwanda notre conviction : si un gouvernement d'union nationale peut se mettre en place à Kinshasa, cela l'aidera à régler son problème, car, comme je l'ai dit, le Président Kabila nous a dit sa détermination d'empêcher toute aide aux ex-FAR et aux Interahamwe.

M. Jean-Pierre Bemba nous a dit sa détermination à régler une fois pour toutes ce problème. Il va de soi que les dirigeants du RCD-Goma ont la même intention. Donc, la mise en place d'un gouvernement de transition d'union nationale à Kinshasa est objectivement un moyen d'aider le Rwanda à traiter son problème de sécurité.

Deuxièmement, la MONUC sera en mesure d'agir efficacement si elle a à Kinshasa un gouvernement recréant l'unité du Congo et déterminé à aider les observateurs de la MONUC et les contingents de la MONUC à accomplir leur mission de désarmement des ex-FAR. Ainsi, on voit bien qu'il y a un lien entre la création d'un gouvernement d'union nationale à Kinshasa, le désarmement effectif des groupes ex-FAR et Interahamwe et le retrait nécessaire de toutes les troupes étrangères du Congo.

C'est donc ce triangle que nous avons voulu transformer en dynamique de paix. Je crois que c'est le sens profond de notre action : nous sommes là au cœur de ce que le Conseil de sécurité veut accomplir au service de la paix dans la région des Grands Lacs.

J'ajoute que nous avons un point qui reste un peu une épine dans le pied de notre Conseil : la situation de Kisangani. Nous nous sommes rendus à Kisangani, et je crois refléter fidèlement le cri du cœur que nous avons entendu à Kisangani de la part de la société civile : la population de Kisangani veut le départ de

toutes les troupes présentes dans la ville et alentour; elle veut la démilitarisation totale de la ville; elle veut aussi que la réouverture annoncée du fleuve au trafic commercial devienne une réalité. L'Accord a été signé par le Gouvernement de Kinshasa, le MLC et le RCD-Goma. Il faut que la réouverture du fleuve au trafic commercial ne soit empêchée par aucune des parties. Il faut que la MONUC puisse apporter son concours à cette reprise du commerce. C'est la vie de millions de Congolais qui est en cause. Il faut que les engagements pris soient tenus, qu'il s'agisse de la démilitarisation – rapide, totale – de Kisangani ou de la réouverture du fleuve au trafic commercial.

La relance de l'économie est engagée. Pendant notre séjour, le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) était à Kinshasa. Je salue, d'ailleurs, dans la salle, la présence de représentants de la Banque mondiale et du FMI. C'est une bonne chose que nous puissions nous écouter et nous entendre, nous comprendre, de façon à ce que les efforts des uns viennent compléter les efforts des autres. La relance des économies doit montrer aux pays de la région, aux peuples de la région, qu'avec les progrès de la paix, ce sont les dividendes économiques de la paix qui arrivent.

Enfin, nous avons donné à tous les chefs État de la région un non-document exprimant les vues du Conseil sur une idée qui n'est pas neuve – celle d'une conférence internationale dans la région des Grands Lacs – pour leur montrer que nous mettons sur la ligne d'horizon cette perspective de coopération entre pays voisins, qui n'ont d'autre avenir que de travailler ensemble à la paix, à leur sécurité mutuelle, ainsi qu'à leur développement économique intégré.

Pour suivre tout cela, nous suggérons un mécanisme de suivi, dont les termes restent à préciser, car si le Conseil a pris la bonne habitude de se rendre une fois par an dans la région, si nos partenaires du Comité politique de l'Accord de Lusaka viennent eux aussi nous voir une fois par an – à l'automne – il est nécessaire me semble-t-il qu'au jour le jour, il y ait un suivi attentif. C'est le sens de la recommandation qui figure dans notre rapport.

Voilà pour ce qui est de la République démocratique du Congo.

S'agissant du Burundi, je crois que je peux être assez bref. Nous avons rencontré toutes les autorités du pays, et nous avons d'abord constaté, par rapport à notre séjour de l'an dernier, des progrès considérables, puisque la transition est engagée; elle est une réalité : nous en avons rencontré tous les acteurs.

Et pourtant, le processus de paix au Burundi lui aussi demeure fragile. Trois messages : premièrement, la cessation des hostilités. Il faut que les groupes armés que nous avons rencontrés à Pretoria – les deux groupes des Forces pour la défense de la démocratie (FDD) et des Forces nationales de libération (FNL) – entendent notre message. Rien ne justifie aujourd'hui la poursuite des hostilités. Il faut que cessent les combats. Il faut d'urgence que ces mouvements rejoignent la table de négociation.

Un sommet régional est envisagé dans quelques semaines. Notre Conseil devra garder un dialogue étroit avec les dirigeants du Burundi comme les dirigeants de la région pour piloter cette nécessaire cessation des hostilités que nous espérons tous.

Deuxièmement, la mise en oeuvre des réformes pendant cette période de transition est indispensable, avec ou sans cessez-le-feu, dans toute la limite que permet la situation militaire. Des réformes précises sont prévues par l'Accord d'Arusha. Le Conseil de sécurité souhaite très vivement que les autorités de la période de transition, chacune dans son domaine de compétence – qu'il s'agisse du Président, du Gouvernement, ou des deux Assemblées – accomplissent toutes les réformes prévues dans toute la mesure du possible.

Enfin, je le dis devant les représentants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, tous nos interlocuteurs burundais, qu'il s'agisse des dirigeants, des partis politiques ou de la société civile, ont insisté avec unité et force en faveur d'une aide économique urgente. Ils souhaitent tous que les promesses faites lord des conférences de Paris et Genève puissent être mises en oeuvre sans délai. Le Conseil de sécurité appuie ces demandes parce qu'il est conscient du lien qui existe entre, là encore, les dividendes de la paix et la réussite du processus de paix.

Si la population devait constater, au Burundi, que la transition mise en place, et qui peut être exemplaire, ne débouchait ni sur un cessez-le-feu ni sur des réformes ni sur des progrès économiques, alors on pourrait redouter les conséquences graves d'un désenchantement, dont les premiers éléments commencent déjà à apparaître.

Dernière conclusion et recommandation sur le Burundi : le Comité de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha a été rapatrié d'Arusha vers Bujumbura. Et le paradoxe de la situation actuelle est que, l'an dernier, il y avait un représentant vivant en permanence à Bujumbura, représentant du Secrétaire général, Jean Arnaud. Aujourd'hui, le Comité est rapatrié à Bujumbura, mais il n'y a pas de représentant vivant en permanence à Bujumbura. Nous connaissons les raisons particulières qui expliquent la situation actuelle, mais nous recommandons au Secrétaire général de trouver une solution selon les modalités qu'il souhaitera définir.

Pour terminer, des progrès lents mais incontestables sont enregistrés depuis que notre Conseil s'est engagé dans la région des Grands Lacs. En République démocratique du Congo comme au Burundi, la marche vers la paix est bien engagée mais les progrès demeurent fragiles. Le processus de paix dans les deux pays n'a pas encore atteint un stade irréversible. Il faut donc que l'engagement de la communauté internationale demeure constant et fort. Le rôle de la MONUC est partout positif. Je voudrais saisir l'occasion de cette réunion pour rendre hommage à la MONUC, qui, dans des circonstances difficiles, accomplit une mission remarquable. Il faut que notre engagement à nous, Conseil de sécurité, demeure constant, en partenariat avec tous les pays de la région, qu'il s'agisse des signataires de l'Accord de Lusaka ou des pays de l'initiative régionale sur le Burundi.

Je voudrais, chers amis, vous remercier tous, car je crois que ce que nous avons accompli au cours de ces 10 jours est un véritable travail d'équipe. Je voudrais vous en exprimer ma gratitude.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je voudrais exprimer ma reconnaissance et mon appréciation à tous les membres de la mission du Conseil de sécurité, fort bien dirigée par l'Ambassadeur Levitte, de la manière dont, au nom du Conseil, il se sont acquittés de leur importante responsabilité. Je regrette personnellement de ne pas avoir pu me joindre à eux en raison de mes fonctions de Président du Conseil.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Arias** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – ainsi que Chypre, Malte et la Turquie, de même que l'Islande et le Lichtenstein s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite de la troisième mission du Conseil de sécurité du 27 avril au 7 mai dans la région des Grands Lacs, car elle prouve la détermination du Conseil à maintenir un engagement à long terme en faveur de la paix dans la région des Grands Lacs. Nous tenons également à rendre hommage au rôle dirigeant de l'Ambassadeur Jean-David Levitte, chef de la mission.

L'Union européenne se félicite des résultats obtenus dans le cadre du dialogue intercongolais au cours duquel les différentes délégations ont examiné des questions particulièrement délicates dans un climat calme et constructif. Nous prenons note du fait que les 37 rapports approuvés constituent une preuve irréfutable du niveau élevé d'engagement obtenu dans la recherche de la réconciliation nationale et de la paix pour la République démocratique du Congo.

L'Union européenne tient aussi à remercier l'équipe du facilitateur du dialogue pour le travail réalisé ainsi que le Gouvernement sud-africain pour ses efforts.

L'Union européenne prend note de l'accord conclu entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Mouvement de libération du Congo (MLC), accord avalisé par un bon nombre de partis de l'opposition politique et de représentants des secteurs de la société civile. L'accord politique réalisé à la suite du dialogue entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le MLC, accord auquel a souscrit la majorité des participants, pourrait faciliter la transition politique et favoriser le renforcement du processus régional de paix en République démocratique du Congo, sur la base de l'Accord de Lusaka et des résolutions du Conseil de sécurité. L'Union européenne se félicite de la volonté manifestée par les signataires de l'Accord d'inclure toutes les parties congolaises, et elle les invite à poursuivre les discussions dans un esprit d'ouverture afin d'arriver à un accord global et intégral sur les institutions de transition.

Nous appuyons l'appel du Conseil au Gouvernement de la République démocratique du Congo, au Rassemblement congolais pour la

démocratie (RCD) et au MLC pour qu'ils continuent à négocier pour parvenir à un accord global et intégral.

Nous invitons toutes les parties congolaises à faire montre de responsabilité, d'esprit de compromis et de respect du cadre fixé dans les Accords de Lusaka et dans les résolutions pertinentes de l'ONU.

L'Union européenne exhorte tous les pays de la région à user de leur influence sur toutes les parties congolaises pour qu'elles respectent et appuient la volonté de paix, de démocratie et de réconciliation exprimée à Sun City.

L'Union européenne reste très inquiète des affrontements persistants dans le nord et l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que par l'accroissement de l'instabilité au Kasaï; et elle invite toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka à s'abstenir de mener toute opération militaire ou tout acte de provocation qui pourrait compromettre la dynamique politique lancée à Sun City.

Pour ce qui est du retrait des forces étrangères, l'Union européenne souscrit à la proposition présentée par la mission du Conseil de sécurité, à savoir la mise en place d'un « rideau » de troupes le long des frontières orientales de la République démocratique du Congo. Il s'agirait d'une mesure provisoire visant à assurer la sécurité aux frontières juste avant le retrait des troupes.

Nous rappelons que les parties doivent collaborer à instaurer le climat de confiance et de sécurité nécessaire pour faciliter le processus de désarmement, de démobilisation, de réinstallation et de réinsertion ou de rapatriement (DDRRR). Nous le invitons à collaborer entre elles et avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). L'unité de DDRRR joue un rôle fondamental dans la troisième phase de déploiement de la MONUC et doit donc recevoir les moyens qu'exigent ses obligations. L'Union européenne appuie la recommandation figurant dans le rapport S/2002/169 du Secrétaire général tendant à accroître la force militaire de la MONUC et en ce sens, nous encourageons le Conseil de sécurité à tenir compte de cette recommandation lorsqu'il examinera la prorogation du mandat de la MONUC.

Nous espérons que la situation des combattants de Kamina trouvera rapidement une solution, et que cela constituera un début prometteur pour les opérations de DDRRR. L'Union européenne est prête à appuyer tout effort en ce sens, et la Commission européenne prévoit une première contribution de 20 millions d'euros pour le Fonds fiduciaire de la Banque mondiale.

L'Union européenne souscrit également à l'attitude ferme du Conseil de sécurité pour ce qui est de la démilitarisation immédiate et sans conditions de Kisangani.

Nous restons très inquiets des graves violations des droits de l'homme et par la terrible situation humanitaire dont souffre une bonne partie de la population de la République démocratique du Congo. Nous soutenons la recommandation de la mission pour que le Conseil apporte une attention particulière au mandat de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) quant aux droits de l'homme et à l'assistance humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin, en prenant en compte les besoins des femmes et des fillettes. Il faut espérer que le déploiement progressif de personnel humanitaire et de spécialistes des droits de l'homme dans la partie est de la République démocratique du Congo conduira à une amélioration dans ce domaine.

L'Union européenne considère que la création à l'avenir d'un mécanisme de suivi du processus de paix, comme l'a suggéré la mission du Conseil de sécurité, sera importante pour garantir la coordination et la cohérence à l'action de la communauté internationale.

Quant à la situation au Burundi, l'Union européenne est extrêmement préoccupée par la poursuite des violences et la dégradation de la situation humanitaire, en particulier dans la zone rurale de Bujumbura. Une fois de plus, elle exhorte tous les belligérants au respect des populations civiles au nom du droit international humanitaire, en même temps qu'elle exhorte toutes les parties à respecter les droits de l'homme.

L'Union européenne condamne la logique de guerre que semblent encore poursuivre les groupes armés. L'Union lance un appel en faveur d'une cessation immédiate des hostilités, et exhorte les diverses factions de groupes armés à poursuivre les négociations en cours, avec la ferme volonté de les mener à bon terme.

Parallèlement, l'Union européenne exhorte le Gouvernement du Burundi à présenter une politique transparente et cohérente de réintégration des groupes armés au sein de l'armée burundaise. Elle encourage les efforts de négociation entamés en vue d'un cessez-le-feu définitif et permanent menés dans le cadre de la facilitation du Gabon et de l'Afrique du Sud, avec l'appui de la Tanzanie. L'Union européenne est prête à soutenir ce processus.

L'Union européenne prend note du commencement de l'opération de rapatriement volontaire des réfugiés burundais accueillis par la Tanzanie dans le cadre de l'accord tripartite entre le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les gouvernements du Burundi et de la Tanzanie. Elle rappelle que, conformément aux Accords d'Arusha, le retour des réfugiés doit être volontaire et se dérouler dans la dignité, avec des garanties de sécurité, prenant en compte la vulnérabilité particulière des femmes et des enfants. L'Union européenne exhorte les groupes armés à tout faire pour garantir la sécurité des réfugiés qui rentrent au Burundi. Les mécanismes d'accueil doivent être mis en place avant leur retour.

Par ailleurs, l'Union européenne encourage le gouvernement et l'ensemble des institutions de transition à consolider le processus de réformes commencé, par la mise en oeuvre du programme de transition, conformément au calendrier prévu, en vue de construire une société burundaise conforme à ces accords, qui puisse inclure tous les Burundais.

Pour terminer, nous convenons, avec la mission du Conseil de sécurité, de la nécessité pour le gouvernement de transition de lancer les réformes contenues dans l'Accord d'Arusha. Pour sa part, l'Union européenne exprime sa volonté de continuer à soutenir le processus de paix au Burundi.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai remarqué il y a un instant l'étonnement de certains observateurs lorsque j'ai appelé un non-membre du Conseil à parler en premier. J'aurais dû expliquer que lors de nos consultations préalables, nous sommes convenus que, pour les débats de ce matin, l'Ambassadeur Levitte présenterait d'abord son rapport, après quoi nous inviterions des non-membres du Conseil à parler, puis nous donnerions la parole aux membres du Conseil qui voudraient réagir ou faire des observations complémentaires.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la République démocratique du Congo. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Ileka** (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous dire toute la joie qu'éprouve ma délégation de vous voir présider en ce mois de mai le Conseil de sécurité. Tout en reconnaissant tout le mérite de votre prédécesseur, le distingué représentant de la Fédération de Russie, je vous sais gré d'avoir bien voulu accepter d'organiser cette séance publique sur l'examen du rapport de la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs. Intervenant à un moment crucial du calendrier de mise en oeuvre de l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo, et donc du processus de paix dans mon pays, la séance d'aujourd'hui nous permettra, je ne le doute pas un seul instant, d'évaluer ensemble la situation dans mon pays et d'analyser ses perspectives de paix, lesquelles, grâce au soutien du Conseil de sécurité, ne sont plus désormais du domaine de l'utopie pour l'ensemble de la population de mon pays.

Nous venons d'entendre le Représentant permanent de la France, l'Ambassadeur Jean-David Levitte, nous présenter avec toute l'éloquence et la clarté qui le caractérisent, le rapport de la mission qu'il vient de conduire dans la région des Grands Lacs, région tourmentée depuis plus d'une décennie maintenant, et dont toutes les populations qui la composent n'aspirent qu'à la paix, qu'au retour des liens traditionnels d'amitié et de fraternité, qui déterminaient par le passé la nature paisible de leurs relations. Merci donc à l'Ambassadeur Levitte pour cette présentation utile, solidement étayée et très avisée.

C'est effectivement un fait rarissime dans l'histoire du Conseil de sécurité, que l'organe principal de l'ONU chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, dépêche en l'espace de deux ans trois missions dans notre sous-région. Cela témoigne, mon gouvernement en demeure convaincu, des préoccupations du Conseil de sécurité, d'assurer aux peuples des Grands Lacs en général et au peuple congolais en particulier, peuples meurtris par les effets pervers de quatre ans de guerre d'agression, peuples aspirant à la paix, je le répète, mais aussi au développement et à la jouissance de leurs ressources

naturelles, sans lesquelles toute perspective de relèvement économique serait vaine.

Mon gouvernement est donc reconnaissant à la communauté internationale, représentée dans toute sa diversité dans la mission du Conseil de sécurité, d'avoir bien voulu visiter la sous-région une nouvelle fois afin de mesurer tout le chemin parcouru depuis la signature de l'Accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo et de donner une impulsion que nous espérons décisive dans la recherche d'une solution durable et l'aboutissement de la crise qui frappe toute la région des Grands Lacs, dont le prolongement est justement la guerre d'agression dont mon pays est la victime expiatoire.

La République démocratique du Congo accueille favorablement le rapport de la mission du Conseil de sécurité. Elle l'apprécie d'autant plus qu'en complément aux précédents rapports des différentes missions du Conseil de sécurité qui se sont succédées dans notre sous-région, ce rapport a l'avantage, tout en informant la communauté internationale des efforts et sacrifices immenses consentis par mon gouvernement pour la restauration de la paix et de la normalité dans mon pays, de favoriser les actions tendant à rendre justice et dignité au peuple congolais.

La mission du Conseil de sécurité a coïncidé avec la fin des travaux du dialogue inter-congolais. Ces travaux ont été sanctionnés par l'adoption d'une quarantaine de résolutions relatives à l'organisation de la transition, ainsi que par la signature de l'accord politique pour la gestion consensuelle de la transition en République démocratique du Congo, mieux connue sous l'appellation d'Accord-cadre.

Je voudrais à ce stade de formuler tous les remerciements de mon pays à l'endroit du Président Sir Ketumile Masire pour sa conduite de la facilitation du dialogue ayant permis cette entente entre Congolais. Les acquis et les progrès réalisés à Sun City serviront sans nul doute de socle sur lequel pourrait se bâtir le renouveau et la renaissance de la nation congolaise.

Mon gouvernement souhaiterait également associer à ces remerciements S. E. le Président Thabo Mbeki, Président de la République Sud-africaine, hôte du dialogue, non seulement pour tous les efforts qu'il n'a cessé, et qu'il continue de déployer en vue de la paix dans mon pays, mais surtout pour son implication personnelle dans la recherche d'une issue acceptable par la majorité des participants.

Les lampions se sont éteints sur Sun City et sur le dialogue intercongolais. Il nous faut à présent continuer à aller de l'avant, afin d'assurer la pleine réussite des étapes restantes du calendrier de mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka pour le plus grand bénéfice du peuple congolais. Je pense plus précisément au processus d'installation des nouvelles institutions; de déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans sa phase III; de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion; de retrait ordonné de toutes les troupes étrangères; de rétablissement de l'autorité administrative de l'État sur toute l'étendue du territoire national; et de désarmement du personnel non militaire; ainsi qu'aux mesures de normalisation de la situation sécuritaire le long des frontières internationalement reconnues.

Je me dois d'affirmer que l'Accord-cadre, qui a connu l'adhésion de 80 % des participants au dialogue, demeure ouvert aux composantes et partis qui ne l'ont pas encore rejoints. Les discussions doivent se poursuivre sur ce point. Je puis vous assurer que le Gouvernement de la République démocratique du Congo n'épargnera aucun effort pour convaincre nos frères et soeurs qui ne l'ont pas encore fait de s'associer à la majorité. Pour ce faire, le général-major Joseph Kabila a donné au Conseil toutes ses assurances afin de convaincre la composante et les partis restants de rejoindre le camp de la patrie. Le Président de la République a fait part de la disposition du Gouvernement de poursuivre en tout temps et en tout lieu les discussions avec ceux qui n'ont pas encore signé l'Accord-cadre. Des contacts du genre ont lieu, à l'instar de ceux qui se sont déroulés le 2 mai dernier à Luanda, en Angola, en marge de la réunion conjointe du Comité politique et du Conseil de sécurité.

Par ailleurs, le Président de la République a également fait part de sa ferme volonté d'associer cette composante et ces partis, même à titre d'observateurs, à l'ensemble du processus déjà largement entamé d'établissement et de création des nouvelles institutions républicaines. Enfin, la République démocratique du Congo demeure confiante que, pour sa part, le Conseil de sécurité ne demeurera pas inerte afin d'aider à rendre cet Accord pleinement inclusif, dans un esprit d'ouverture et de compréhension.

Il est vrai que l'histoire nous jugera quant à notre aptitude à réaliser la réconciliation nationale. Pour

l'intérêt supérieur de la nation congolaise, nous avons l'obligation de réussir la réconciliation nationale, mais que l'on soit conscient que cette réconciliation s'opérera au détriment de l'exigence de justice pour laquelle l'histoire nous jugera encore plus sévèrement.

Il est un principe cher au Président Joseph Kabila : celui du respect de la parole donnée. Sous sa conduite, des avancées notables du processus de paix ont été possibles; le dialogue intercongolais a eu lieu; le front militaire est resté calme et le cessez-le-feu a été globalement respecté; le désengagement et le redéploiement de toute les forces a pu être observé, à l'exception du Rwanda, qui, au contraire, renforce ses positions et combat désormais les Banyamulenge, qu'il disait vouloir protéger.

Il est important que le Conseil puisse donner suite à la demande que le Comité politique lui avait formulée le 2 mai dernier, notamment celle d'exiger de toutes les parties qu'elles se conforment aux dispositions pertinentes de la résolution 1399 (2002), adoptée à l'unanimité, mais aussi aux mesures et décisions pratiques que le Comité politique avait adoptées lors de sa réunion tenue à Lusaka du 20 au 21 mars 2002. Le peuple congolais et son Président souhaitent que cette année 2002 soit celle du retour à la paix. C'est dans ce sens que le Gouvernement a accueilli favorablement l'idée de la mission du Conseil de création de zones tampons, dans la mesure où celles-ci sont de nature à favoriser le retrait ordonné de toutes les troupes étrangères et de trouver une solution à l'aspect militaire de la guerre d'agression.

Un nouveau mandat de la MONUC devrait être imprégné de cette réalité. En d'autres termes, le mandat de la MONUC qui serait prorogé dans les prochaines semaines devrait comprendre un calendrier de retrait des troupes étrangères, une description détaillée du mécanisme conjoint de surveillance le long des frontières, ainsi que la nécessaire proposition d'un renforcement conséquent du personnel de la MONUC afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat avec efficacité. De même, pour réussir le pari de la pacification, mon gouvernement a appliqué à la lettre le Plan de Kampala et ses sous-plans de Harare concernant le désengagement et le redéploiement. Mon gouvernement est allé plus loin en cantonnant des ex-combattants rwandais à Kamina. Une vingtaine d'entre eux se sont portés volontaires pour se rendre au Rwanda, et nous demeurons à ce jour dans l'attente de l'autorisation des autorités en place à Kigali pour permettre le retour de ces ex-combattants dans leur propre pays.

Le Président Kabila l'a dit, et je le répète, mon gouvernement ne soutient pas et ne soutiendra nullement des groups armés susceptibles de déstabiliser leur pays d'origine. La MONUC peut le vérifier. Mon gouvernement est fermement déterminé à continuer à poser des actes en vue de consolider le processus de pacification dans la région des Grands Lacs. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la récupération et la destruction des armes des ex-combattants rwandais dont une cérémonie symbolique a eu lieu à Kinshasa en présence des distingués membres du Conseil de sécurité. C'est dans ce sens également que mon Gouvernement a invité le Tribunal pénal international pour le Rwanda d'ouvrir des antennes en République démocratique du Congo en vue de faciliter ses enquêtes et ôter tout nouveau prétexte visant la pérennisation de l'occupation d'une partie du territoire national.

De notre point de vue, et en ce qui concerne plus particulièrement les sujets rwandais armés, quels qu'ils puissent être, il nous faut nous assurer qu'ils quittent tous le territoire congolais et rentrent chez eux. La République démocratique du Congo veut vivre en paix et en bonne intelligence avec ses neuf pays voisins. Elle n'acceptera pas qu'il en puisse être autrement pour trois d'entre aux. Le réchauffement des relations avec la République soeur du Burundi prouve à suffisance que cela est du domaine du possible.

Je ne m'attarderai pas sur la question épineuse de la démilitarisation de la ville de Kisangani. Tant a été dit, tant a été écrit. Pour que le Conseil de sécurité restaure sa crédibilité sur ce dossier, il est primordial qu'il agisse et qu'il agisse vite. La République démocratique du Congo toute entière a les yeux tournés vers le Conseil et attend de sa part des décisions courageuses. Toutefois, Kisangani, faut-il le savoir, est le miroir, ou plutôt le reflet, du désespoir et de la souffrance de tout un peuple qui se meurt. La crise sociale et humanitaire dans mon pays a atteint des proportions inquiétantes qui touchent plus particulièrement les couches vulnérables de la population, à savoir les femmes et les enfants. C'est tout le mérite des membres de la mission du Conseil d'avoir relevé ce désastre humain et posé en réalité toute la problématique de l'urgente nécessité de relèvement économique et de reconstruction pour la République démocratique du Congo.

Le passage du Conseil de sécurité a servi de baromètre, et les membres de la mission ont pu se rendre compte de l'aspiration du peuple congolais à une vie meilleure. Grâce à la mission du Conseil de sécurité, le trafic fluvial est de nouveau une réalité sur les deux rives du fleuve Congo jusqu'à Kisangani, où la mission a pu accueillir un convoi humanitaire. Dans la foulée de cette visite le trafic aérien reprend, quoique lentement, sur 70 % du territoire national.

S'il est vrai que les défis immédiats devant nous sont certainement ceux de la réunification du pays, de la consolidation de la paix et de la stabilité et de l'organisation d'élections libres et démocratiques afin de mettre un terme à la crise de légitimité, ceux-ci seront toutefois difficilement relevés sans un redémarrage conséquent de l'activité économique et sans une reprise de la coopération tant bilatérale que multilatérale. Aujourd'hui, toutes les infrastructures du pays, principalement les infrastructures routières et ferroviaires, sont à reconstruire.

Il convient que la communauté internationale puisse accorder la même importance à la question du développement économique de la République démocratique du Congo et des pays de la région des Grands Lacs. Cette question est vitale si l'on désire sérieusement briser à jamais ce lien qui existe entre la pauvreté et les situations de rupture de paix et de sécurité dans notre sous-région.

Mon gouvernement partage l'avis du conseil qu'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs organisée sous l'égide des Secrétaires généraux de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine est de nature à aider les pays de notre sous-région à rétablir les équilibres dans l'intérêt bien compris de nos populations.

Qu'il me soit permis avant de clore mon propos de quelque peu paraphraser le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Léonard She Okitundu lorsque, rappelant aux distingués membres de la Mission du Conseil que le bonheur ou la souffrance du peuple congolais dépendait largement des décisions que le Conseil de sécurité serait amené à prendre à brève échéance, il soulignait que la mission du Conseil avait fait renaître l'espoir dans le cœur des Congolais, principalement ceux des territoires occupés, notamment l'espoir de voir les troupes étrangères d'agression quitter définitivement la République démocratique du Congo; l'espoir de voir la ville de Kisangani enfin démilitarisée et de voir s'accomplir la phase III du déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC); l'espoir de voir assurée la jouissance paisible des droits du peuple congolais à disposer de lui-même, en toute indépendance et souveraineté; l'espoir de tout un peuple que son pays puisse retrouver la place qui est la sienne dans le concert des nations afin de relever les défis de la reconstruction nationale et de la mondialisation; et, enfin, l'espoir de vivre dans un environnement de bon voisinage avec les pays limitrophes en vertu de sa vocation d'être le berceau de l'intégration africaine.

J'ose exprimer mon souhait que l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport de la mission +du Conseil de sécurité seront suivies et appliquées. Pour notre part, je puis assurer le Comité que la République démocratique du Congo est prête à remplir son rôle, étant fermement convaincue qu'il faut avant tout respecter les aspirations profondes du peuple congolais tout entier pour la paix, la stabilité et la réconciliation nationale.

Je ne saurais terminer sans exprimer tous les remerciements de mon gouvernement à l'endroit du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, de son Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, M. Amos Namanga Ngongi, dont je salue la présence parmi nous aujourd'hui, pour leur soutien actif au processus de paix dans mon pays. Je ne saurais oublier ici tout le personnel de la MONUC, ainsi que l'ensemble du personnel humanitaire associé pour les efforts inlassables qu'ils ne cessent de fournir en vue de la recherche d'une paix et d'une sécurité durables dans mon pays. Je leur exprime à tous toute la reconnaissance de mon gouvernement pour leur dévouement le plus total à la cause de la paix et de la restauration de la dignité pour le peuple congolais.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République démocratique du Congo des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Le 24 février 2000, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1291 (2000), qui entérinait l'Accord de

Lusaka signé par les parties congolaises pour servir de cadre à l'instauration de la paix en République démocratique du Congo. Cette résolution appuyait résolument l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, qui, selon la résolution 1291 (2000)

> « représente la base la plus viable pour le règlement du conflit en République démocratique du Congo ». (*cinquième alinéa de la résolution 1291 (2000)*]

La résolution 1291 (2000) demande ensuite à toutes les parties de

> « s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord de cessez-le-feu ». (*ibid., par. 1*)

L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka stipule que

> « En vue d'aboutir à la mise en place du nouvel ordre politique et de la réconciliation nationale issus des négociations politiques intercongolaises, les parties s'accordent pour appliquer les principes suivants :
>
> a) Le processus des négociations politiques intercongolaises doit inclure outre les parties congolaises, à savoir le Gouvernement de la République démocratique du Congo, le Rassemblement congolais pour la démocratie et le Mouvement pour la libération du Congo, l'opposition politique ainsi que les représentants des forces vives de la nation;
>
> b) Tous les participants aux négociations politiques intercongolaises bénéficieront d'un statut identique.
>
> c) Toutes les résolutions adoptées par les négociations politiques intercongolaises lieront tous les participants. »

Toutefois, le rapport de la mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue dans la région des Grands Lacs du 27 avril au 7 mai 2002 indique que

> « La mission compte que, conformément aux vues exprimées par ses interlocuteurs, le Gouvernement de la République démocratique du Congo, le MLC et le RCD-Goma continueront leurs pourparlers pour arriver à un accord général et rassembleur conformément à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Cet accord pourrait ensuite être approuvé par les parties au dialogue intercongolais, en présence du médiateur neutre, Sir Ketumile Masire. À ce propos, la mission recommande que, dans les jours à venir, le Conseil de sécurité envisage de prendre de nouvelles initiatives sur la question, en coordination avec les signataires de l'Accord de Lusaka et les dirigeants de la région. » (*S/2002/537, par. 23*)

Le Conseil de sécurité comprendra donc que mon gouvernement s'inquiète de voir que le Conseil de sécurité rompt en apparence avec la résolution 1291 (2000) et l'objectif de l'Accord de Lusaka qu'il avait déjà entériné. Notre inquiétude découle du fait que le paragraphe 23 du rapport dont le Conseil est saisi peut être interprété comme signifiant que les trois parties armées au dialogue congolais peuvent parvenir à un accord entre elles et ensuite imposer cet accord aux groupes non armés du Congo. Il y a cinq composantes dans le dialogue intercongolais: le Gouvernement de la République démocratique du Congo, le Mouvement de libération du Congo (MLC), le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma), les groupes non armés et la société civile. Conformément à l'Accord de Lusaka, ces cinq composantes doivent bénéficier du même traitement. Tel a été le cas lors du dialogue intercongolais.

Le Conseil de sécurité n'est pas sans savoir que l'Afrique du Sud a eu l'honneur d'accueillir le dialogue intercongolais, au cours duquel le peuple congolais a négocié une fin à des décennies de conflit dans son pays. Plus de 500 Congolais venant de tous les milieux sont venus à Sun City afin d'engager le processus de reconstruction de leur pays. Les délégués au dialogue intercongolais ont fait observer à plusieurs reprises que, depuis le renversement en 1960 du Président Patrice Lumumba et du seul gouvernement démocratiquement élu que le Congo ait jamais connu, le Congo n'a jamais eu d'institutions étatiques légitimes.

Ils ont donc considéré le dialogue comme une mesure extrêmement importante dans un processus conduisant à la création d'institutions étatiques légitimes, nées des élections démocratiques qui auraient lieu à la fin d'une courte période transitoire. Ils étaient, une fois pour toutes, déterminés à confronter et à résoudre ce qu'ils appelaient la « crise de légitimité » dans leur pays. Lorsque leurs discussions ont pris fin après 52 jours, ils avaient adopté 40 résolutions qui ont défini un Congo

véritablement indépendant, uni, pacifique, démocratique et prospère, auquel, avec leur peuple, ils aspiraient. Dans ses résolutions figurent des préoccupations politiques et juridiques, la paix et la réconciliation nationale, l'économie et les finances, des préoccupations humanitaires, sociales et culturelles ainsi que la défense et la sécurité.

Indiscutablement, il s'est agi d'un succès remarquable, historique et extraordinaire, notamment parce qu'il est l'expression de la volonté souveraine d'une assemblée bien représentative des dirigeants du peuple de la République démocratique du Congo. Le dialogue avait pour ultime objectif la tâche énoncée dans l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka – un accord sur les institutions politiques de transition vers un gouvernement démocratique, tâche pressante et décisive qui attend les dirigeants politiques et sociaux congolais qui se sont réunis à Sun City.

Le renversement illégal du gouvernement Lumumba en 1960 a détruit les institutions politiques et légitimes naissantes de la République démocratique du Congo. Le dialogue a l'obligation historique d'entamer le processus conduisant à la création d'institutions politiques nouvelles et stables dont la légitimité découle de la volonté du peuple, comme les institutions dont est né le gouvernement de Patrice Lumumba.

Mon gouvernement est d'avis que, pour que le dialogue intercongolais réussisse dans ses tâches, il devra tirer les enseignements nécessaires tant de la période désastreuse qui suivit la chute et l'assassinat du Président Patrice Lumumba que de tous les amis véritables de la République démocratique du Congo.

Le peuple congolais doit déterminer son destin sans l'ingérence étrangère de parrains. Le peuple congolais doit vaincre ceux, dans la classe politique congolaise, qui font passer leur pouvoir et leurs intérêts personnels devant les intérêts du peuple. Le peuple congolais doit lutter contre les clivages ethniques et régionaux en faveur de l'unité de son pays. Le peuple congolais doit exiger un processus inclusif, condition nécessaire pour unir le pays et le peuple, détruire la méfiance et renforcer la confiance entre les parties prenantes, sans quoi un Congo nouveau et stable ne sera pas créé. Le peuple congolais doit s'opposer à l'emploi de la force comme moyen de s'arroger le pouvoir politique et de le légitimer. Et le peuple congolais doit exiger que tous les accords soient honorés, y compris l'Accord de Lusaka, première mesure décisive pour instaurer l'état de droit.

Ma délégation voudrait inviter le Conseil de sécurité à aider le peuple congolais sur la voie de la liberté en réitérant son attachement à l'Accord de Lusaka. Le Conseil doit appuyer et respecter la position de l'ancien Président Ketumile Masire, facilitateur neutre choisi par le peuple congolais et entériné par l'Organisation de l'unité africaine. Mon gouvernement est fermement convaincu que le Conseil peut le faire en encourageant et en appuyant toutes les composantes du dialogue intercongolais – le Gouvernement de la République démocratique du Congo, le Mouvement de libération du Congo (MLC), le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma), les groupes non armés et la société civile – au moment où ils cherchent à reconstruire leur pays. Nous espérons bien que le Conseil ne donnera pas l'impression de prendre parti au Congo, notamment entre les groupes armés et non armés. Nous espérons que le Conseil continuera de traiter à égalité toutes les parties dans leur quête d'une paix durable en République démocratique du Congo.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Rwanda. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Gasana** (Rwanda) : Monsieur le Président, mon pays vous félicite pour votre brillante présidence du mois de mai à la tête du Conseil de sécurité. Nous félicitons également votre prédécesseur qui a présidé le Conseil durant le mois d'avril, mois au cours duquel le Conseil de sécurité a décidé d'effectuer une descente sur le terrain dans la région des Grands Lacs.

Mon pays a apprécié cette initiative du Conseil de sécurité, d'autant plus qu'elle avait pour objectif de rechercher tous les voies et moyens pour que la paix revienne en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Mon pays se réjouit de ce que le Conseil de sécurité ait focalisé toute son attention sur les causes profondes qui ont amené le Rwanda à intervenir militairement en République démocratique du Congo en vertu du droit naturel de légitime défense, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Les préoccupations du Rwanda en matière de sécurité de notre pays et de notre population ont été exprimées à la fois dans notre lettre datée du 15 avril

(S/2002/420), adressée au Conseil de sécurité, et par la délégation rwandaise au Comité politique qui s'est réuni en Angola lors de la visite du Conseil de sécurité, et lors de l'audience que le Président de la République rwandaise a accordée aux membres du Conseil de sécurité. Ces préoccupations ont retenu l'attention du Conseil, comme l'a déclaré l'Ambassadeur de France, chef de la mission du Conseil de sécurité, et mon pays s'en réjouit.

J'ai encore présent à l'esprit le souvenir du moment crucial où nous avons décidé de combattre systématiquement les anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR) et les miliciens Interahamwe et de les poursuivre dans leurs sanctuaires congolais. C'est le jour – j'étais au Gouvernement à l'époque – où, venant du territoire congolais, les ex-FAR et les miliciens Interahamwe avaient massacré de nombreuses personnes innocentes au Rwanda dont une dame qui était le maire d'un des districts de la province de Cyangugu, frontalière avec la République démocratique du Congo au sud-ouest du Rwanda. J'ai encore présent à l'esprit, au moment où j'étais au Gouvernement, le jour où nous avons décidé d'avancer en profondeur des 600 kilomètres que l'Ambassadeur de France, chef de la mission du Conseil de sécurité, a évoqués tout à l'heure. Là aussi, il y a des raisons qui tiennent de la sécurité du Rwanda et du peuple rwandais.

Tout un chacun se rappelle des déclarations du Président Kabila à Kinshasa et du Président Mugabe à Lubumbashi; les deux chefs d'État ont déclaré qu'ils allaient bombarder le Rwanda. Nous avons tous eu connaissance de ces deux déclarations. Nous, au sein du Gouvernement rwandais, avons pris ces déclarations au sérieux et nous avons pensé que ces menaces ne pouvaient être exécutées qu'à partir d'un certain nombre d'aéroports, comme Kisangani, Kindu et Kalemi, entre autres. Ce sont donc ces menaces de bombardement de notre pays à partir d'un certain nombre d'aéroports de la République démocratique du Congo, tel que l'ont déclaré les deux chefs d'État, qui nous ont obligé d'avancer en profondeur afin d'empêcher et de prévenir ces bombardements.

L'Accord de paix de Lusaka, s'il était mis en application dans toutes ses composantes, rassurerait le Rwanda à partir du moment où les planificateurs et auteurs du génocide rwandais repliés en République démocratique du Congo n'auraient plus de soutien ni politique, ni militaire, ni matériel et financier, comme c'est le cas actuellement, et qu'ils seraient plutôt désarmés, désengagés et réintégrés dans la vie socioéconomique du pays, pour ceux qui n'ont pas à répondre devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha ou devant d'autres tribunaux.

Le dialogue intercongolais est une composante majeure, déterminante même, dans l'application de l'Accord de paix de Lusaka. Le Rwanda et la République sœur de l'Ouganda venons de publier par la voie de nos deux ministres des affaires étrangères, la position commune de nos deux pays, l'Ouganda et le Rwanda, et les propositions concrètes pouvant mener Sun City à un accord politique et un partage du pouvoir totalement inclusif.

L'accord entre le Président Kabila et M. Bemba n'est accord que pour les deux personnes en question, qui l'ont négocié dans une chambre d'hôtel en dehors du facilitateur et du cadre formel du dialogue intercongolais. Les deux partenaires du dialogue intercongolais doivent, à notre sens, rejoindre les autres partenaires congolais sous l'égide du facilitateur, Sir Ketumile Masire, et négocier un partage du pouvoir inclusif et acceptable pour tous, comme vient de le déclarer S. E. l'Ambassadeur représentant permanent de l'Afrique du Sud.

Il vient de souligner, à juste titre, que tous les partenaires congolais au dialogue intercongolais doivent être considérés sur un pied d'égalité. C'est de cela que la République démocratique du Congo a besoin pour l'avenir de ce beau pays et celui du peuple congolais qui souffre depuis bien des décennies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Rwanda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Burundi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Nteturuye** (Burundi) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité, et vous félicite à cet égard.

C'est avec une réelle satisfaction que ma délégation a écouté la présentation du rapport de la mission du Conseil de sécurité par l'Ambassadeur Jean-David Levitte. Cette présentation était claire et complète. Le rapport lui-même touche réellement au cœur même des problèmes de la région des Grands

Lacs et, en tout cas, il résume honnêtement le contenu des pourparlers entre le Conseil de sécurité et les diverses autorités burundaises, et il fait des recommandations encourageantes pour la population burundaise tant éprouvée par neuf années de guerre destructrice.

Six mois viennent de s'écouler depuis la mise en place des institutions de transition au Burundi. Le bilan de ces institutions est peut-être maigre en termes de réalisations, mais il est largement positif en termes de volonté de travailler ensemble et de détermination à aller de l'avant, malgré l'absence d'un cessez-le-feu et de l'aide économique internationale.

La mission du Conseil de sécurité, qui a séjourné pendant 24 heures à Bujumbura, les 5 et 6 mai derniers, a sans doute compris, on le voit d'ailleurs dans le rapport, que le processus de paix est encore fragile du fait de la poursuite des violences et du fait de la pauvreté implacable qui frappe la population. Le danger le plus redoutable peut-être contre ce processus de paix se situe dans la situation économique désastreuse dans laquelle vit le pays.

Ici je voudrais rappeler ceci : bien que les Burundais portent la plus grande responsabilité de la situation que vit leur pays, la part de la communauté internationale n'est pas négligeable. C'est avec le soutien de la communauté internationale et avec ses pressions que l'Accord de paix a été signé. À l'époque, on nous disait que l'assistance allait être débloquée aussitôt. Puis, face au refus des groupes armés de rejoindre le processus d'Arusha, de nouvelles pressions furent exercées toujours sur le Gouvernement pour que les institutions de transition soient mises en place sans attendre le cessez-le-feu. Aujourd'hui, les institutions sont là, mais elles sont de plus en plus décrédibilisées, en même temps d'ailleurs que l'Accord de paix lui-même qui n'apporte ni la paix ni le pain promis.

La mission du Conseil de sécurité n'a peut-être pas eu le temps de mesurer ni l'ampleur de la frustration et de la déception de la population et de ses dirigeants, ni l'extrême pauvreté dans laquelle vivent les 6 millions de Burundais de plus en plus gagnés par le désespoir. Pourtant, la sous-région dispose de moyens d'empêcher les groupes armés de prendre en otage le processus de paix, elle qui, pendant deux ans et demi, avait imposé au Burundi un embargo économique pour forcer les autorités à entrer en négociation avec les groupes armés. On se demande alors pourquoi aujourd'hui elle fait preuve d'une telle patience face à l'attitude intransigeante des groupes armés alors que le risque d'effondrement du processus de paix est de plus en plus réel.

Le Gouvernement burundais va poursuivre et même intensifier les contacts bilatéraux, qui se sont positivement développés ces derniers temps avec la République démocratique du Congo et la Tanzanie, afin que des pressions nécessaires soient exercées sur les groupes armés en vue de négocier et signer le cessez-le-feu le plus vite possible.

Même si certaines institutions financières internationales posent de nouvelles conditions inacceptables pour un pays qui a plutôt besoin d'assistance pour remplir ces conditions et qui doit se battre contre une rébellion irréductible qui tue des innocents, le Gouvernement burundais est déterminé à aller de l'avant pour appliquer, là où c'est possible, les dispositions de l'Accord de paix. Il est déterminé à initier les réformes administratives, politiques, sociales et économiques que les moyens financiers et les contraintes de sécurité peuvent autoriser.

Le Gouvernement va intensifier les contacts avec les pays de la sous-région et la facilitation pour que de nouveaux pourparlers avec les groupes armés soient organisés, avec pour objectif de parvenir, sinon à la signature d'un cessez-le-feu tout au moins à une cessation des hostilités avant le 1er juillet 2002, date de la célébration du 40$^{e}$ anniversaire de l'indépendance du Burundi. À cette date là, ceux qui n'auront pas rejoint le processus de paix devraient être disqualifiés politiquement et mis hors d'état de nuire par tous les Burundais épris de paix et par les pays de la sous-région, qui projettent de tenir un sommet sur le Burundi dans la deuxième moitié du mois de juin. Car, appliquer l'Accord de paix, c'est aussi prendre des mesures sévères contre les groupes armés qui refusent de rejoindre l'Accord et souhaitent l'échec du processus d'Arusha.

L'article 2 de l'Accord prévoit ce que les Burundais et la communauté internationale doivent faire pour faire échec aux ennemis de l'Accord de paix. En attendant, la population burundaise et ses dirigeants placent leur espoir dans les démarches promises par le Conseil de sécurité auprès du Fonds monétaire international et d'autres bailleurs de fonds afin que le pays soit sauvé avant qu'il ne soit trop tard. Cela n'est possible que si tous les partenaires intérieurs et

extérieurs tiennent leurs engagements, maintenant et pas demain.

La paix au Burundi dépend aussi de la situation dans la région des Grands Lacs, spécialement en République démocratique du Congo. Le Burundi souhaite que le dialogue intercongolais se poursuive et ouvre les portes pour être le plus inclusif possible. Le Burundi est particulièrement intéressé à la démobilisation et au désarmement des groupes armés, dont les rebelles burundais. Et pour ce faire la proposition de création d'une zone tampon constitue une solution intéressante. Le Burundi est prêt à adhérer à cette proposition. Mais le Gouvernement du Burundi souhaite aussi que tous les acteurs oeuvrent positivement pour ramener réellement la paix, la sécurité dans les deux Kivus, qui sont frontaliers des pays qui ont des préoccupations de sécurité sérieuses sur la frontière avec la RDC.

Pour terminer, je voudrais dire combien les autorités burundaises ont apprécié les échanges et les encouragements de la mission du Conseil de sécurité et combien la population burundaise, quoique éprouvée, est touchée par les marques de sympathie et de solidarité que témoignent les deux visites du Conseil de sécurité en 12 mois.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Burundi des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Levitte, qui va répondre à certains des commentaires qui ont été faits.

**M. Levitte** (France) : Je crois que nous avons entendu les principaux intervenants avec beaucoup d'intérêt. Je voudrais les remercier des propos qu'ils ont tenus, avec, je crois, une nécessaire clarification sur un point qui est le paragraphe 23 de notre rapport, et là, je me tourne vers mon ami, l'Ambassadeur Kumalo, de façon à ce qu'il n'y ait pas de malentendu sur ce que le Conseil de sécurité a en tête s'agissant du dialogue intercongolais. Je crois que c'est un point très important. Le Conseil de sécurité s'en tient strictement au texte de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Et nous avons passé beaucoup de temps entre nous à trouver les mots pour dire ce que nous avons en tête.

Nous souhaitons tous que le dialogue intercongolais puisse s'achever sur une cérémonie de clôture rassemblant l'ensemble des participants, de façon à ce que, en présence de Sir Ketumile Masire, il y ait un consensus rassemblant sans aucune exception, tous ceux qui ont si magnifiquement travaillé à Sun City.

Mais nous sommes dans une phase relativement délicate où l'on voit le risque d'une cristallisation de deux blocs opposés d'importance inégale, mais qui peuvent déboucher sur le risque d'une partition. Et c'est ce risque de cristallisation sur des positions antagonistes qui nous a amenés à dire que dans la phase actuelle, il était souhaitable de privilégier des contacts directs et discrets, et c'est ce que nous avons d'ailleurs fait en présence de tous les ministres du Comité politique de l'Accord de Lusaka, à Luanda le 2 mai, puisque avant notre séance officielle, les trois parties signataires de l'Accord de Lusaka, les trois parties armées, se sont retrouvées. J'ajoute que ce format n'est pas sans précédent. En effet, avant l'ouverture de Sun City, il y a eu, en accord avec Sir Ketumile Masire, deux rencontres entre les trois mêmes parties, qui se sont tenues de façon très utile, pour rapprocher les points de vue. L'une s'est tenue à Genève avec la discrète participation d'un représentant de Sir Ketumile et de notre ami, Ibrahima Fall, et la deuxième s'est tenue dans le même format à Abuja, et ces deux rencontres ont permis de mettre sur les rails, dans de bonnes conditions, la rencontre de Sun City.

Et donc, ce que nous avons en tête, je le précise à l'intention de tous – je crois que c'est utile –, c'est de privilégier dans la phase actuelle un dialogue discret et, je le répète, sans préalable – je crois que c'est très important – dans un esprit d'ouverture, de façon à rapprocher les points de vue et d'aboutir à ce que nous souhaitons tous, un accord inclusif qui ne laisse personne sur le bord du chemin, y compris naturellement la société civile et les partis politiques. Mais le problème aujourd'hui, c'est que la société civile et les partis politiques se sont eux-mêmes engagés d'un côté et de l'autre, et donc c'est l'ensemble qu'il faut rapprocher à travers cette démarche, qui, pour être efficace dans la phase actuelle nous semble-t-il, doit être discrète. Voilà la précision que je souhaitais apporter à nos amis qui nous écoutent, et notamment à notre ami l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud.

**Sir Jeremy Greenstock** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord appuyer pleinement ce que l'Ambassadeur Levitte a dit en guise de

conclusions à la mission et sa réponse aux interventions précédemment entendues.

Je voudrais évoquer un autre point qui me semble très important. Si je comprends bien l'avis de tous les membres de la mission du Conseil de sécurité, nous sommes revenus convaincus qu'il y a une chance réelle d'avancer dans le règlement du conflit en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs si le dialogue intercongolais pouvait aboutir à une conclusion conforme à l'Accord de Lusaka et aux objectifs de la résolution 1291 (2000) et aux résolutions suivantes. Lors de nos conversations avec les présidents des pays où nous sommes allés, il était assez clair à nos yeux qu'ils étaient prêts à travailler sur la base d'un dialogue fructueux en vue de parachever le reste du programme exigé au titre de Lusaka. Cela met davantage l'accent sur la nécessité de faire aboutir le dialogue afin que cela soit quelque chose que M. Ketumile Masire pourra annoncer comme un bon résultat répondant aux conditions du dialogue. Cela engendrera ensuite une série de réactions et d'autres activités dans le cadre des exigences de coordination entre les parties de Lusaka, ce qui pourra réaliser la paix dans le pays, la démilitarisation des groupes armés, le retrait de toutes les force étrangères et le rétablissement de la stabilité et d'une situation économique normale dans la région. Il s'agit d'un grand tournant que le Conseil ne doit pas rater. Et il est donc très important que dans les jours et semaines à venir, nous usions tous de notre influence collective et individuelle en vue d'une conclusion fructueuse du dialogue. C'est plus qu'une simple occasion parmi d'autres; c'est la possibilité de faire des progrès alors que les combats ont diminué et que le peuple du Congo sent qu'il existe une chance pour lui d'avoir un avenir fort différent de ce qu'il a connu depuis trois ans. Nous devons donc trouver les moyens pratiques de faire aboutir le dialogue et ne pas simplement appuyer en parole les mots inscrits dans les résolutions. Nous devons agir pour soutenir la conclusion effective du dialogue en vue de libérer ce potentiel.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 25.*